

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

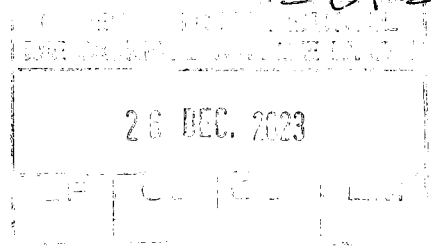
Numéro de gestion : 1984 B 01155

Numéro SIREN : 330 188 699

Nom ou dénomination : @COM AUDIGEST

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2024 sous le numéro de dépôt P2024/000005

230P3142



@COM AUDIGEST
Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 513, Rue de Sans soucis
69760 LIMONEST
330 188 699 RCS LYON

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal
de commerce de LYON

La société AUDIGEST PARTICIPATION représentée par Madame Françoise MARTELLI Agissant en qualité de Président de la société @COM AUDIGEST, société par actions simplifiée au capital de 300 000 euros, dont le siège social est 513, Rue de Sans soucis – 69760 LIMONEST, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 330 188 699,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société @COM AUDIGEST a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 30 juin 2023,

Que, conformément à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire compte tenu des difficultés techniques et informatiques .

C'est pourquoi la soussignée a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société @COM AUDIGEST qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de TROIS (3) mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2023, conformément aux statuts de ladite Société.

Fait à LIMONEST
Le 18 décembre 2023

La société AUDIGEST PARTICIPATION
Représentée par Madame Françoise MARTELLI
Présidente

REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Thierry REGOND, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société @COM AUDIGEST, sise 513 rue de Sans Souci 69760 LIMONEST
RCS Lyon 330 188 699

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2023

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/03/2024

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2023 de la société @COM AUDIGEST.

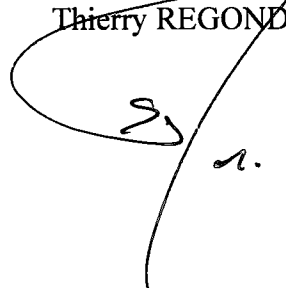
LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 29/12/2023

Le greffier
Mireille BASSON



Le Vice-Président du tribunal de commerce
Thierry REGOND



Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.21 € TTC (21.09 € HT - 4.22 € TVA - 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme
sur pages

